

Décision

Générale

colonial

Décision n° 296 accordant une pension annuelle. . .

n° 296

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

Inc pension annuelle de 1.300 francs a été accordée à Aïcha Rigal, demeurant à Djibouti, quartier n° 3. veuve du sergent de la milice Ahmed Chire. n° mle 185, décédé à Tadjourah le4 octobre 1945 par suite de maladie survenue en temps de paix par le fait du service.